

Les extraits des vidéos d'interrogatoires qui ont circulé sur les réseaux sociaux la semaine dernière viennent accréditer les dires des 4 femmes Ambash : chaque membre de la famille a été accusé, durant de longs et violents interrogatoires, d'avoir violé un frère, une sœur, un de leurs enfants, sans distinction d'âge et de sexe. Tous ont été menacé d'emprisonnement, de perdre la garde de leurs enfants s'ils refusaient de collaborer. A tous il a été dit que leur père, leur compagnon était passé aux aveux, qu'il ne sortirait pas vivant de prison, que de ne pas collaborer les rendait suspect, que pour avoir droit à un nouveau démarrage dans la vie il fallait collaborer. Les médias et la justice ont présenté Daniel Ambash comme un "monstre", comme "le chef d'une secte sadique". Qui veut être l'enfant ou la compagne d'un monstre? Les plus faibles ont craqué, ont fait de faux témoignages contre Daniel Ambash, se sont ensuite rétractés sur des vidéos qu'ils ont eux-mêmes postés sur you tube en 2011, l'un des enfant s'est dédit dans un courrier adressé à la Cour Suprême (voir rubriques PERJURY, POLICE & SOCIAL WORKERS VIOLENCE du site [www.danielambash.info](http://www.danielambash.info))

Conséquences : les témoins qui se sont rétractés ont été inquiétés de plus bel par la police, par les services sociaux, par le parquet, jusqu'à ce qu'ils marchent au pas... Aujourd'hui tous ces "braves collaborateurs" sont enferrés dans leurs mensonges, risquant probablement gros à se désavouer à nouveau? Risquant surtout de perdre les avantages et le soutien que les autorités israéliennes accordent à leur statut de "victimes", "d'individus nouvellement normalisés" ?

3/4/16

Le Comité International de Soutien à l'artiste Daniel Ambash